

Réf. : DEL20261007-72

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2026

PRESENTS (16)

Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Mme Agnès GUILLO, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Stéphanie DUBOIS, M. Cyrille MONNERAIS, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, Mme Katy LETORE, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

M. Philippe ROBO, ayant donné pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

Mme. Aurélie LOEZIC, ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie DUBOIS.

M. Clément CHOTARD, ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.

ABSENTS (0) :

Délibération DEL20261007-72 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE (RPQS) 2025 DU DELEGATAIRE VEOLIA (Service public de l'assainissement collectif)

Madame le Maire informe conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales que le délégataire du service public d'assainissement collectif, à savoir VEOLIA, doit produire chaque année un rapport de délégation de service public et une analyse de la qualité de l'eau. Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a été destinataire par courriel du rapport d'activité de VEOLIA, délégataire dans le cadre de la délégation du service public de l'assainissement collectif.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider le rapport annuel 2025 du délégataire (VEOLIA) sur l'assainissement collectif et le rapport du prix et la qualité du service (RPQS).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 votes contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Valide le rapport annuel 2025 du délégataire (VEOLIA) sur l'assainissement collectif et le rapport du prix et la qualité du service (RPQS).

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Dominique MARTIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 12/10/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 12/10/2026